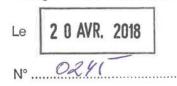
NGO-90419-02

Accréditation d'ONG

Reçu CLT / CIH / ITH



DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 AVRIL 2019

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <u>https://ich.unesco.org/fr/formulaires</u>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veuillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b cidessous).

Association Mamelomaso (MM)

1.b. Nom en français ou anglais

Veuillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Association Mamelomaso (MM)

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veuillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation :Association Mamelomaso (MM)Adresse :Lot IB 341 bis Andoharanofosty 102 MadagascarNuméro de
téléphone :+261 330507173 / +261 340877414Adresse
électronique :mamelomaso@wanadoo.fr / mamelomaso95@gmail.com



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Patrimoine culturel immatériel Site web :

Autres informations pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mme
Nom de famille :	Rabejaona
Prénom :	Claude
Institution/fonction :	Présidente
Adresse :	Lot IB 341 bis Andoharanofotsy 102
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	
Autres informations pertinentes :	

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

	🖾 national
	⊠ international (veuillez préciser :)
	dans le monde entier
	⊠ Afrique
	États arabes
	Asie & Pacifique
	🖾 Europe & Amérique du Nord
	Amérique latine & Caraïbes
	Veuillez énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active:
	Madagascar
	Réunion et France métropolitaine
1	

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

30 novembre 1995

5. Objectifs de l'organisation

Veuillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association Mamelomaso regroupe toutes les personnes intéressées par la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel de Madagascar. Elle base ses actions sur la transmission de ce patrimoine par:

- la restauration et la conservation de monuments et sites historiques

 des <u>actions de sensibilisation</u> destinées au grand public mais avec une mention spéciale pour les jeunes : expositions, conférences, émissions dans les médias. De nombreuses actions dans les établissements scolaires sous forme de jeux-concours.

- <u>Valorisation du patrimoine culturel immatériel</u>: Valorisation des us et coutumes , transmission des savoir-faire traditionnels

- <u>la formation</u> représente un volet fondamental dans les activités de Mamelomaso. Elle forme aux techniques traditionnelles de construction (utilisation des matériaux pierre et terre) ainsi qu'à l'histoire et à l'archéologie et au tourisme culturel

- <u>Recherches et veille documentaires</u>. Mamelomaso est un organisme ressources pour la documentation sur le patrimoine de Madagascar. Elle collecte des traditions orales

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

traditions et expressions orales

arts du spectacle

pratiques sociales, rituels et événements festifs

Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

autres domaines – veuillez préciser :

Sites et monuments historiques

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)

préservation, protection

promotion, mise en valeur

transmission, éducation formelle et non formelle

revitalisation

autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Restaurations de monuments historiques

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Les réalisations de Mamelomaso

1- Restauration de monuments historiques

La restauration du site sacré d'Ambohimanga -inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO constitue la principale action de restauration effectuée par Mamelomaso. De 1996 à 2005 elle a réhabilité 7 portails anciens , une dizaine de kilomètres de chemin de ronde, une fontaine ancienne ..

Tous les travaux ont été effectués par des artisans du village préalablement formés par l'association en partenariat avec l'institut supérieur de technologie d'Antananarivo.

2011-2012: Restauration du tombeau - sanctuaire de la reine Rangitamanjaka -Imerimanjaka

2012: Consolidation et sécurisation du tombeau du prince Andriantsihanika- Ambonga

2007-2008: Tombeau royal fitomiandalana Alasora

2006: Site de Filahoana et du musée d'Antsahadinta

Le volet formation est ainsi devenu un corollaire de tout travaux de restauration

2- Patrimoine immatériel

2012- 2013-2017: Mamelomaso a co-organisé avec l'association culturelle des Zanakantitra la cérémonie traditionnelle d'exhumation du prince Andriantsihanika à Ambonga;

De 2007 à 2015 : Organisation du Taombaovaon'ny Ambanilanitra.. Commémoration et renaissance du nouvel an traditionnel dénommé *Fandroana*,

Qui grâce à la richesse des activités qui y sont représentées sert de plateforme pour la promotion de différentes composantes culturelles du développement durable.

3- <u>Conférences et expositions</u> sur le thème de la diversité du patrimoine culturel de Madagascar

2005-2015: organisation et coordination des cérémonies solennelles de commémoration de l'incendie du palais de la reine- Manjakamiadana Antananarivo. Grande exposition qui a regroupé une cinquantaine d'associations et d'organismes divers

- A Madagascar: une centaine d'expositions depuis 1999

En 2015 au palais de la reine en commémoration de l'incendie du Rova

En 2005 sur l'esplanade d'Analakely 20000 visiteurs en 3 jours

- En France et à la Réunion: depuis 2015 à la Rencontre Nationale sportive (Lyon et Poitiers) Le plus grand rassemblement de malgaches hors de Madagascar. 7000 visiteurs

Production d'un métrage intitulé "patrimoine et tourisme culturel " avec la télévision nationale de Madagascar

4 -Reboisements en espèces endémiques a forte valeur patrimoniale sur les sites sacrés.

Projet en partenariat avec des établissements scolaires. depuis 1998 : une quinzaine de collines historiques ont bénéficié de ces campagnes de reboisement

5- Autres activités culturelles

- Aide à la conservation de la collection du Musée national d'Andafiavaratra

- Partenariat avec les Archives nationales de Madagascar pour la conservation des

documents.

- Un travail permanent de collecte de documents ecrits et traditions orales ainsi qu'un

Inventaire de monuments organisés lors de visites régulières de sites historiques.

Ressources humaines et compétences de l'association

(voir tableau en annexe)

Claude RABEJAONA (Présidente) - Diplômée: d'histoire (l'Université de Madagascar) d'archéologie et d'anthropologie (Université de Paris I) d'Audit culturel (Université de Paris IV) de relations internationales (Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Madagascar) Formatrice

Christophe RAHARIVONINJATOVO (Coordonateur d'antenne) Topographe. Professeur retraité de l'Institut Supérieur de Technologie.

Zafimahery ANDRIANAHAGA (Coordonateur d'antenne). Musicologue. Chef de projets évènementiels.

Nombana RANAIVO (Coordonateur d'antenne) Diplôme de management des organisations pour pays émergeants.

Michèle RAHARIMBOLAMENA (Coordonateur d'antenne) Education - Formatrice en linguistique

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

PARTENAIRES

- La Direction du patrimoine du ministère de la culture. Organisation de formation pour le personnel, Aide à la sauvegarde de la collection du Rova (depuis 1996)

- Institut Supérieur de technologie et Centre national de recherche industrielle et technologique

Principaux partenaires pour les restaurations de monuments. Notamment le site d'Ambohimanga

(de 1996 à 2015)

- Association **des tradipraticiens** pour les rituels incontournables dans toutes les actions de restauration (de 1996 à 2017)

- La **DRAC**, **Département et Région Réunion** pour la restauration du Rova d'Ambohimanga ' de 1999 à 2003)

- Les **communes** où l'association est intervenue ont toujours été les partenaires privilégiés: Ambohimanga- Alasora- Imerimanjaka- Antananarivo-Arivonimamo-Ambohimiarina

- **ORTANA** ou Office régional du tourisme pour le festival culturel Taombaovao Ambanilanitra (2011-2013). Mamelomaso est membre du conseil d'administration d'Ortana. Elle est la référence patrimoine.

- Les Associations villageoises : les ZANAKANTITRA valorisation du sanctuaire d'Ambonga.

(2013-2017)

Les Natifs d'Imerimanjaka - Ampandrana - Ambohimanga pour la valorisation de ces sites historiques

- La **RNS** (Rencontre Nationale Sportive et Culturelle) pour les expositions et conférences en France (2014 à 2017)

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez foumir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être sournis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

	Nom :	RABEJAONA Claude
e.	Titre :	Présidente
	Date :	02 mars 2018
	Signature :	Radejaona Cloude

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les plèces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

No	m : RABEJAONA Claude
Ti	re : Présidente
Da	ite : 02 mars 2018
Signatu	re- Rasejaiona Claude

Vu et Reconnu exact RAHARIMANANA EMELINE Appui pour l'acceditations Des

DIRECTEUR GENERAL DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE/

Antananarivo le 30 mars 2018

ASSOCIATION MAMELOMASO - Ressources humaines				
FONCTION	Nom et prénoms	Formation- Profession	Compétences	
MEMBRES DU BUREAU				
			Restauration de monuments	
			historiques - Conférencière- Audit	
Présidente	RABEJAONA Claude	Archéologue-Anthropologue-Historienne	culturel	
	RANDRIANJAFINIMPANANA			
Trésorier	Aina	Comptable	Gestion financière	
	RANDRIAMIARANTSOA			
Trésorier-adjoint	Harfidy	Gestionnaire- Directeur financier	Commissaire au compte	
	RANDRIAMANANORO		·	
Trésorier-adjoint	Richard	Economiste. Responsable grands projets	Conduite de projets	
	SOLONOMENJANAHARY	Créatrice du jeu de société Kalaza-		
Secrétaire	Eugénie	Ecrivain- Animatrice rurale	Animation culturelle. Conteuse	
		Ingénieur-Directeur technique-		
Secrétaire -adjoint	RABEJAONA Herimazava	Formateur	Organisation de chantiers- formation	
,	RAHARIMBOLAMENA			
Antenne Réunion	Michèle	Educatrice- Formatrice	Animation culturelle	
Antenne France	RANAIVO Andrianombana	Management en organisations	Gestion de projet évènementiel	
	RAHARIVONINJATOVO	Enseignant retraité de l'Institut		
Antenne Madagascar	Christophe	Supérieur de Technologie	Topographie-architecture	
		Musicologue. Chef de projet		
antenne Madagascar	ANDRIANAHAGA Mahery	évènementiel	Organisation d'évènements culturels	
CONSEILLERS PRINCIPAUX				
			Techniques traditionnelles de	
	RABEMANANTSOA Charles	Anthropologue-Chercheur	construction	
	RATIANARIMANANA			
	Berthine	Tradipraticienne.	Astrologie - Rituel	
	RAMBELOARISOA Jean	Médecin - Linguiste	Linguistique. Traducteur	
	RAJAOBELINA Jacky	Technicien en bâtiment. Chef de chantier	Gestion de Chantier	

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PIERRE

ASSOCIATIONS (Loi du ler juillet 1901)

Contragencer (Contra

RECEPISSE DE DECLARATION

Vu la loi du ler juillet 1901 relative au contrat d'association: Vu le decret du 16 aout 1901,portant règlement d'administration publique : pour l'execution de la loi précitée:

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

*

.

1 (Trade)

Certifie avoir recu de RABEJAONA Claude

demeurant / RUE PASIEUR PAVINE DES CABRIS

une déclaration en date du 29 NOVEMBRE 1995

par laquelle il-elle fait connaitre la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION MAMELOMASD

dont le siège social est situe / RUE PASTEUR ST PIERRE

97432 ST FIERRE CDX

ainsi que deux exemplaires des statute de ladite association.

ST PIESRE, 1e 30 NOVEMBRE 1995



Extrait du décret du 16 aout 1901

Article ier. La déclaration prèvre par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du ler juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'inducation de son siège social."

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction,ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.



CERTIFICAT D'IDENTIFICATION AU REPERTOIRE NATIONAL DES ENTREPRISES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS



21 SEPTEMBRE 1998

ASSOCIATION MAMELOMASO MM 7 R PASTEUR CD28 SAINT PIERRE DE LA REUNION 97432 RAVINE DES CABRIS

EVENEMENT A L ORIGINE DE CE CERTIFICAT

DATE DE L EVENEMENT 30/11/1995

2222

- INSCRIPTIONS AU REPERTOIRE DE L ORGANISME ET D UN NOUVEL ETABLISSEMENT

DESCRIPTION DE L ORGANISME

	IDENTIFIANT DE L ORGANISME	NO SIREN : 420 165 300
DENOMINATION	: ASSOCIATION MAMELOMASO	
SIGLE	: MM	
CAT. JURID.	: Association déclarée	
CODE APE	: 925C Gestion du patrimoine culturel	
EFFECTIF	: O salarié	
NOMBRE D ETA	BLISSEMENTS ACTIFS : 0001	

DESCRIPTION DE L ETABLISSEMENT CONCERNE

	IDENTIFIANT DE L ETABLISSEMENT	NO SIRET : 4	20 165 300 00013
STATUT	: ETABLISSEMENT SIEGE		
CODE APE	: 925C Gestion du patrimoine culturel		
ADRESSE	: 7 R PASTEUR CD28		11
	97 SAINT PIERRE DE LA REUNION		
EFFECTIF	: O salarié		

REFERENCE : N° 19746 650437 3

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de la Réunion15 rue de l Ecole - B.P. 1397408 St Denis Messag Cedex 9Tél:0 262 48 89 50Fax:0 262 48 89 89

1530 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. TENNIS-CLUB MUNICIPAL DE GOUSSAINVILLE (T.C.M.G.). Siège social: stade Auguste-Delaune, boulevard Paul-Vaillant-Couturier, 95190 Goussainville. Transféré; nouvelle adresse: complexe sportif Maurice-Bacquet, allée du 19-Mars-1962, 95190 Goussainville. Date de la déclaration: 15 décembre 1995.

1531 – Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Ancien titre : SAINT-LEU DEMAIN. Nouveau titre : REUSSIR SAINT-LEU. Nouvel objet : réunir les personnes intéressées par les problèmes économiques, sociaux, culturels, écologiques ou sportifs et, d'une manière générale, par tout ce qui se rapporte, directement ou indirectement à la gestion de la commune de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise) et au bien-être de ses habitants. Siège social : chez M. Geslain (Guy), 54, rue de Chauvry, 95320 Saint-Leu-la-Forêt. Transféré; nouvelle adresse : chez M. Bauer (Jean-Claude), 36, rue de la Paix, 95320 Saint-Leu-la-Forêt. Date de la déclaration : 20 décembre 1995.

Dissolutions

1532 – Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES 165°-365° R.I. ET 165° R.I.F. *Siège social*: chez M Vangriesheim (Robert), 8, rue de la Commanderie, Le Vaumion-Ambleville, 95420 Magny-en-Vexin. *Date de la déclaration*: 7 novembre 1995.

1533 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. ASSOCIATION POUR LA CAMPAGNE MUNICIPALE D'ECOUEN MA VILLE (A.C.M.E.M.V.). Siège social : 21, rue Victor-Hugo, 95440 Ecouen. Date de la déclaration : 24 novembre 1995.

1534 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. RENOUVEAU ET UNION POUR SAINT-BRICE. Siège social : résidence Leblond, 13, rue des Marguilliers, 95350 Saint-Bricesous-Forêt. Date de la déclaration : 24 novembre 1995.

1535 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DE M. HENRI VINESI POUR LES MUNICIPALES DE JUIN 1995 (A.F.E.C.H.V.). Siège social : chez M. Vinesi (Henri), 14, allée Rubens, 95470 Fosses. Date de la déclaration : 24 novembre 1995.

1536 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. ENGHIEN-LES-BAINS/SAINT-GRATIEN BASE-BALL-CLUB LES CERBERES. *Siège social* : chez M. et Mme Combette, 26, rue Pasteur, 95880 Enghien-les-Bains. *Date de la déclaration* : 15 décembre 1995.

1537 – Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. ASSOCIATION DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN POUR DOMONT 95 (A.F.S.D. 95), LISTE CONDUITE PAR ROBERT DAVIOT POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 11 ET 18 JUIN 1995. Siège social : 54, Domont-Village, 95330 Domont. Date de la déclaration : 15 décembre 1995.

1538 – Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CULTURE DES TREMBLAYS. Siège social : école maternelle des Tremblays, 4, allée des Sources, 95280 Jouy-le-Moutier. Date de la déclaration : 20 décembre 1995.

972 - MARTINIQUE

Créations

1539 – Déclaration à la sous-préfecture du Marin. ASSOCIATION SPORTIVE HOTEL BAKOUA (A.S.H.B.). *Objet : regrouper d'une part le personnel de l'hôtel Bakoua, et* éventuellement des autres hôtels du groupe Accor en vue de créer une dynamique sportive inter-hôtel. *Siège social :* hôtel Bakoua, Pointe-du-Bout, 97229 Les Trois-Ilets. *Date de la déclaration :* 14 décembre 1995.

1540 – Déclaration à la sous-préfecture du Marin. ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VALATTE (A.S.C.V.). Objet : animation et développement sportif et culturel du quartier. *Siège social* : chez M. Bouton (Michel), quartier Valatte, 97270 Saint-Esprit. *Date de la déclaration* : 18 décembre 1995.

1541 – Déclaration à la préfecture de la Martinique. DOJO DE BATELIERE. Objet : favoriser le rapprochement et les échanges entre les différents arts martiaux ; contribuer à la réhabilitation, à l'extension, à la compréhension et à l'application de l'esprit et de la philosophie des arts martiaux, tels qu'ils ont été définis par les grands maîtres orientaux, créateurs des arts martiaux. Siège social : 13, rue du Saudragon, 97200 Fort-de-France. Date de la déclaration : 18 décembre 1995.

Modifications

1542 – Déclaration à la préfecture de la Martinique. Ancien titre : COMITE MISS FRANCE MARTINIQUE. Nouveau titre : COMITE MISS MARTINIQUE. Siège social : 84 D, rue de Sainte-Lucie, 2,2 km de route de Schœlcher, 97200 Fort-de-France. Date de la déclaration : 18 décembre 1995.

973 - GUYANE

Créations

1543 – Déclaration à la préfecture de la Guyane. EUREKA, CLUB DE SCRABBLE KOUROUCIEN. *Objet*: développer la pratique du jeu de scrabble, organiser des compétitions dans cette discipline et toute manifestation visant à la promotion de ce jeu. *Siège social*: 27, rue Marcel-Magne, 97310 Kourou. *Date de la déclaration*: 5 décembre 1995.

1544 – Déclaration à la préfecture de la Guyane. SKALAD'J CLUB. Objet: promouvoir dans toute la Guyane les sports de glisses et rassembler un maximum de jeunes intéressés par ce sport et faire des échanges sportifs avec la région Antilles-Guyane et éventuellement nos proches voisins limitrophes (Brésil, Surinam). Siège social: galerie des 3-Fontaines, 48, avenue du Général-de-Gaulle, 97300 Cayenne. Date de la déclaration : 7 décembre 1995.

1545 – Déclaration à la préfecture de la Guyane. SPIE-PETANQUE. Objet : sport : une équipe de pétanque ; loisir : réunion de détente pour les membres. Siège social : 7, chemin de la Source-de-Baduel, 97300 Cayenne. Date de la déclaration : 7 décembre 1995.

Modifications

1546 - Déclaration à la préfecture de la Guyane. ECOLE DES ARTS MARTIAUX DE CAYENNE. Nouvel objet: j. Siège social: Break-Club, P.K. 9, route de Rémire, 97354 Rémire-Montjoly. Transféré; nouvelle adresse: 89, rue du Lieutenant-Becker, 97300 Cayenne. Date de la déclaration: 7 décembre 1995.

974 - RÉUNION

Créations

1547 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre. ANKRAKE. Objet : permettre les rencontres et échanges des acteurs de la vie culturelle réunionnaise et pour cela être un espace permanent par les activités de création, de production, d'expositions et débats dans un cadre de vie réunionnais. Siège social : 18 ter, allée des Dahlias, 97410 Saint-Pierre. Date de la déclaration : 27 novembre 1995.

1548 - Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre. MAMELOMASO. Objet : sauvegarde, valorisation et promotion du patrimoine de l'Imerina (Madagascar). Siège social : 7, rue Pasteur, 97432 Ravine-des-Cabris. Date de la déclaration : 29 novembre 1995.

1549 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Benoît. EDEN. *Objet :* développement d'activités sportives et culturelles. *Siège social : 4*, lot Refuge, 97412 Bras-Panon. *Date de la déclaration :* 30 novembre 1995.

h REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR, ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

PROVINCE AUTONOME D'ANTANANARIVO

SERVICE PROVINCIAL DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

N° <u>~63</u> PA/ANT/SPAT/ASS .-A.R.N ° 190/98 du 9/3/98

TARATASY MANAMARINA

Ny naharaisana fanambarana mikasika

- Fanavaozana ny birao
- Fanovana ny andininy ao amin'ny sata
- Famindrana ny toerana misy ny foibe
- Fanovana ny anaran'ny fikambanana

RECEPISSE DE DECLARATION DE

- Renouvellement des membres de bureau
- Amendement du statut
- Transfert du siège
- Changement de dénomination

Fampiharana ny andininy faha-5 amin'ny Hitsivolana faha 60.133 tamin'ny 03 Octobre 1960 En application de l'article 05 de l'Ordonnance n° 60.133 du 03 Octobre 1960 Voaray eto amin'ny birao ny FARITANY MIZAKATENAN' ANTANANARIVO., Sampandraham-paritany eo amin'ny Fitantanana ny Lafin-tany, ny fanambarana mikasika ny :

- Fanavaozana ny birao
- Fanovana ny andininy sasany ao amin'ny sata
- Famindrana ny toerana misy ny foibe
- Fanovana ny anaran'ny fikambanana
 - 'Ny fikambanana mitondra ny anarana hoe :

« MAMELOMASO IARIVO"

Toerana misy ny foibe :

LOT I B 341 BIS ANDOHARANOFOTSY ANTANANARIVO ATSIMONDRANO

Ny fitanana an-tsoratra ny fivoriam-be, ny fitsipika mifehy ny fikambanana ary ny fiankohonan'ny mpiandraikitra ao amin'ny birao samy sosony telo avy.

06 MARS 2006 Alefa amin'i : Antananarivo, faha LE 1" VICE-PRÉSIDENT - Atoa RAHARIVONINJATOVO Christophe DE LA DELEG. THE ECIALE LOT 1 B 341 EPOBLIKAN PROVINCE IONOME ANDOHARANOFOTSY NTANANARIVO ANTANANARIVO ATSIMONDRANO RALSVASO' Hary - Tiana Administrateur Civil Raha misy fitarainana mitombina avy amin'ny mpikambana noho ny hosoka na tsy fanarahana lalàna amam-

pitsipika mifehy dia azon'ny Faritany atao ny mampiato na manafoana mihitsy ity taratasy ity. En cas de reclamation tangible et justifiée de la part des membres de ladite Association, la Province se reserve le droit de suspendre voire annuler le présent récépissé.Depuis 1997, l'ONG [Mamelomaso] a focalisé ses activités sur la restauration du site d'Ambohimanga. L'activité de restauration s'appuie sur des documents d'archive et respecte les matériaux et savoir-faire traditionnels. Les travaux de restauration concernent le dallage des sentiers et chemins, en tenant compte de l'écoulement de l'eau. Le manque de drainage menaçant quelques portails fortifiés, les fondations ont été refaites et deux portails entièrement remontés sur leur base d'origine...

La visite de la zone centrale a permis de constater le bon état général des édifices...Elle a permis de constater que le site est assidûment fréquenté par des pèlerins qui y pratiquent sacrifices et prélèvement de souvenirs. Ces comportements posent le problème de concilier la continuation des activités spirituelles et du caractère sacré vivant du site avec les impératifs de la conservation des éléments matériels et historiques.

La visite des fossés défensifs et des portes fortifiées a permis de constater l'importance et la qualité du travail de restauration entrepris par l'ONG Mamelomaso. Le dallage des chemins par la méthode traditionnelle intègre l'infiltration des eaux de pluie de façon à éviter l'érosion. La rénovation de deux portes fortifiées constitue également un travail remarquable guidé par une documentation et un respect des matériaux et savoirfaire traditionnels.

Rapport Expert UNESCO juin 2000 (Michel le BERRE)